COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CARCASSONNAIS

Agglo' actualités

La lettre

AOÛT-SEPT. 2009 N° 8

de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais

ÉCOLE D'ARTS

Enseignements artistiques

Début des inscriptions à compter du mercredi 9 septembre de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Mercredi 9 septembre — DANSE

Danse classique, modern-jazz et contemporain

• Cours d'éveil (4-5 ans) et cours d'initiation (6-7 ans) communs aux trois disciplines.
• À partir de 8 ans : début des apprentissages techniques et spécialisation dans une discipline.
• Pour les adultes : les enseignements s'inscrivent dans une démarche complète et technique.

Lieu : Chapelle de la Roseraie - Avenue Général Leclerc à Carcassonne

Jeudi 10 septembre — ARTS PLASTIQUES

• Les enseignements proposés aux enfants et adolescents mettent en avant les techniques traditionnelles : dessin, modelage, volume, encres …
• Les enseignements proposés aux adultes sont organisés autour d'un thème, sous forme d'ateliers : peinture à l'huile, aquarelle, terre...

Lieu : Place des Anciens combattants à Carcassonne

Vendredi 11 septembre — ART DRAMATIQUE

• Cours d'éveil pour les enfants (9 à 12 ans) avec pour objectif de sensibiliser les élèves à un mode d'expression, à travers l'écoute, les jeux théâtraux, la découverte de textes…
• Pour les adultes et les adolescents, la formation s'articule autour de 4 modules : le cours (technique de l'acteur, chant, danse contemporaine) - le studio (travail sur des textes) - la formation théorique (les élèves doivent assister à des conférences) - les stages (finalité pédagogique et artistique).

Lieu : Chapelle de la Barbacane à Carcassonne

Samedi 12 septembre — MUSIQUE

• Les cours de musique sont ouverts aux enfants dès la moyenne section de maternelle, aux adolescents et aux adultes.
• Disciplines enseignées : les cordes (violon, violoncelle,…), les vents (clarinette, saxophone…), les claviers (piano, orgue), les percussions, le chant, la formation musicale, la musique traditionnelle.

Lieu : Place des anciens combattants à Carcassonne, Pennautier, Trèbes et Villemoustaussou

INSCRIPTIONS MODE D'EMPLOI

PIÈCES À FOURNIR

- Un justificatif de domicile
- une photo d'identité
- un certificat médical (pour la danse)
- un chèque à l'ordre du Trésor Public

TARIFS

Personnes qui résident dans une des communes de l'Agglo :
- moins de 26 ans : 110€
- Adultes : 165€

Personnes qui résident hors Agglo :
- moins de 26 ans : 170€
- Adultes : 250€

Tarif spécial à 65€ dans les cas suivants : Inscription à une deuxième activité et inscription d'une deuxième personne ou plus d'une même famille (enfants ou adultes).

Retrouvez sur www.agglocarcassonnais.fr (rubrique enseignements artistiques) toutes les disciplines enseignées et les meilleurs spectacles de l'École d'Arts.

RENSEIGNEMENTS

École d'Arts – Conservatoire Intercommunal
47 allée d'Iéna 11 890 Carcassonne cedex 9
Tel 04 68 10 56 00 – www.agglocarcassonnais.fr

Agglo' actualités
La lettre
de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais
AOÛT-SEPT. 2009 N° 8

HABITAT

Le PASS FONCIER® : un passeport pour l'accession à la propriété

Dans le cadre de la compétence équilibre social de l'habitat, l'Agglo participe depuis le 14 avril 2009 au dispositif d'aide à l'accession à la propriété (cf. Agglo Infos n°16). Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, le service "Habitat" vous informera et vous guidera dans toutes vos démarches. N'hésitez pas à le contacter au **04 68 10 56 51.**

Communauté d'Agglomération du Carcassonnais
Favoriser l'accession à la propriété des jeunes ménages
LE PASS FONCIER®
UN PASSEPORT POUR L'ACCESSION
Un dispositif innovant lancé par la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais
Une acquisition en 2 temps
Des mensualités réduites
Un dispositif sécurisé

Retrouvez toutes les informations sur www.agglocarcassonnais.fr et téléchargez la plaquette.

RAPPEL SUR LE DISPOSITIF

Le PASS FONCIER® permet aux personnes voulant faire construire une opération en deux temps : d'abord la construction du logement ensuite l'achat du terrain.
Ce dispositif comporte de nombreux avantages : majoration du prêt à taux zéro, subvention de la CAC, taux réduit de TVA à 5,5% et sécurisation du dispositif.
Le paiement de la construction avant l'achat du terrain, ainsi que le bénéfice de ces avantages permettent de réduire le coût global de l'opération et les mensualités de remboursement de votre emprunt.

Des aides de l'État pour des travaux d'économie d'énergie

Dans le cadre du Plan de Relance, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) attribue des subventions aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économie d'énergie dans leur logement, sous certains critères notamment de revenus.
Urbanis accompagne les propriétaires qui le désirent dans le montage du dossier de subvention. Le coût de cet accompagnement est remboursé par l'ANAH directement au propriétaire au moment de l'octroi de la subvention. Cette mission d'assistance est donc sans surcoût pour eux.
Pour toute information, Urbanis, déjà en charge de l'animation du Programme d'Intérêt Général, accueille le public dans les locaux du siège de la Communauté d'Agglomération le vendredi matin.
Partenaires du dispositif : État - Plan de Relance, Agence Nationale de l'Habitat, Urbanis

Renseignements téléphoniques 04 68 10 56 54

EAU ET ASSAINISSEMENT

Un numéro vert en cas de problème

Depuis le 1er janvier 2009, la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sont du ressort de la CAC qui en assume la responsabilité pour toutes les communes membres, qu'elles exploitent leurs réseaux en régie ou qu'elles en aient délégué la gestion à l'une des sociétés privées présentes sur le territoire (Veolia, Lyonnaise des Eaux) (cf. magazine Agglo Infos n°15).
Ainsi, pour tout problème d'eau et d'assainissement (collectif ou autonome) vous devez contacter un numéro vert (appel gratuit) assuré 7 jours / 7 : **N° Vert 0 800 011 890**
Ce numéro est uniquement destiné à signaler les problèmes techniques et les incidents survenus sur le réseau.
Pour des renseignements d'ordre général vous pourrez joindre les agents de l'agglo :
• Assainissement Collectif et Non Collectif : **04 68 10 56 74**
• Eau potable : **04 68 10 56 71**

À noter : Les difficultés survenant sur le réseau pluvial doivent être signalées à votre Mairie.

Retrouvez toutes les informations sur www.agglocarcassonnais.fr

TRANSPORTS

AGGLO'BUS

Déménagement de la Caisse Centrale

Pour accueillir le public dans de meilleures conditions, la Caisse Centrale du Dôme sera déplacée très prochainement dans un nouveau local en cours de réhabilitation à l'adresse suivante : 30 rue Georges Brassens à Carcassonne (près du Dôme).

Un nouveau système billettique dès le mois d'octobre

Courant octobre, un nouveau système billettique sera déployé sur le réseau Agglo'Bus. L'ensemble du parc véhicule et la caisse centrale seront équipés d'un dispositif qui facilitera l'obtention des titres de transports, l'achat d'abonnements…
À terme trois points de ventes autonomes seront installés à Carcassonne. Ils fonctionneront tous les jours 24h/24.

INFO BILLETTIQUE

Vous retrouverez toutes les informations sur le fonctionnement de ce dispositif, fin septembre sur le site internet de l'agglo : www.agglocarcassonnais.fr

Agglo'actualités
La lettre de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais
47 allée d'Iéna – 11 890 Carcassonne Cedex 9
Nombre d'exemplaires : 37 000
Rédaction : service communication
Photos : service communication
Création-impression : Agence Contrepoint (Montpellier)
N°ISSN 1958-1009